

# DECLARATIONS D IMPOTS EN SUISSE

## QUASI RESIDENTS

### TOU ou Demandes de Rectifications

**Les tarifs ci-dessous s'appliquent Pour tout conseil - calculs de quasi-résidents - déclarations Personnes Physiques Canton GE et TOU ou demande de rectification**

#### TARIFS

	Tarif	Tarif préférenciel Abonnés
Personne Seule - Sans titres - Sans biens Immobiliers	100	90
Personne Seule - avec titres - et/ou avec biens Immobiliers	130	117
Couples - Sans titres - Sans biens Immobiliers	120	108
Couples - avec titres - et/ou avec biens Immobiliers	140	126
Familles - Sans titres - Sans biens Immobiliers	130	117
Familles - avec titres - et/ou avec biens Immobiliers	160	144

#### MAJORATIONS

Activité INDEPENDANT	50	45
Plus de 5 Comptes bancaire par dossier	33	30
Plus de 2 Propriétés	33	30
Plus de 2 envois de doc complémentaires (apres depot dossier)	22	20

**INFOS UTILES** pour personnes IMPOSEES à la SOURCE

la Taxation Ordinaire Ulérieure (TOU) devient obligatoire pour :

- . les résidents dont les revenus totaux (couples) dépassent 120'000 CHF par ans
- OU sont propriétaires dans le canton OU ont des revenus non imposés à la source
- OU ont déjà fait l'objet d'une TOU

La TOU peut être demandée pour les autres SI 90% des revenus sont IMPOSES en SUISSE

Attention le statut Quasi Résident prend désormais en compte seulement les revenus imposés en Suisse (et non pas ceux réalisés en Suisse)

**Suppression des déductions complémentaires** ( rachats 2eme pilier / cotisations 3A / Pensions alim / frais de garde / frais de formation)

**Ces déductions peuvent seulement être déduite en faisant la demande de TOU (si les conditions sont réunies)**

La **rectification** d'impôt à la source ne sera valable que pour  
correction TAUX / Charges de familles / Revenus conjoint  
bareme C / et multiples activités -  
revenus acquis en compensation

**Les autres déductions peuvent seulement être déduite en faisant la demande de TOU (si les conditions sont réunies)**

ATTENTION TOUTE DEMANDE (rectif / TOU ou Quasiresident DOIT ETRE FAITE AVANT LE 31 MARS

MERCI de vous adresser à nous au plus tôt pour étudier votre situation et choisir le meilleur chemin a suivre en fonction de votre situation



ALC ASSURANCES CONSEILS ET FORMATIONS Sarl

076.348.09.54

[alc.courtage.geneve@gmail.com](mailto:alc.courtage.geneve@gmail.com)

Merci de me contacter pour avoir la liste des doc a fournir et la marche à suivre...

...